COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL SEANCE du 10/04/2025

(Convocation du 01/04/2025)

Les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la salle du conseil de la mairie le 10/04/2025 à 19h00, sous la présidence de Monsieur le Maire, Francis ESCALÉ.

***Membres Présents* : 10**
Mesdames BICIEN DASSAT, LAMARQUE MONREPOS, Messieurs BAZIR, BERTRANINE, BOUQUET, ESCALÉ, LAMAZOU, LEBAS, NIBERON.

***Membres Absents Excusés* : 4**
Messieurs ARTEAGA (procuration à Mme BICIEN DASSAT), GONCALVES, PEYRE (procuration à M. BERTRANINE), SUPERVIELLE (procuration à Mme MONREPOS)

Secrétaire de séance : Madame LAMARQUE

Avant de commencer la séance, M. le Maire appelle les membres du Conseil Municipal à se prononcer sur le compte rendu du 25 mars 2025. Celui-ci est adopté à l'unanimité des membres présents.

Nous sommes réunis aujourd'hui pour un moment très important de la vie municipale : le vote du budget primitif 2025. Ce vote est bien plus qu'une étape technique : il est l'acte fondateur de notre action publique pour l'année à venir. Il engage notre responsabilité collective et trace les grandes lignes de la gestion de notre commune. Ce budget reflète notre volonté de conjuguer ambition et rigueur, de répondre aux besoins quotidiens des habitants tout en préparant l'avenir. Et cette année, 2025, sera particulièrement riche.

L'année 2025 verra l'aboutissement des travaux de rénovation du groupe scolaire, 1,2 million d'investissement dont l'inauguration est prévue le 17 mai prochain. Ce projet incarne notre engagement en faveur de la jeunesse, de l'éducation et de l'avenir de notre territoire.

Mais au-delà des projets déjà engagés, de nouvelles initiatives verront le jour dès cette année :

- La continuité de l'étude pour la création d'une centrale hydroélectrique sur le seuil de Baudreix.
- L'installation de feux tricolores pour sécuriser le carrefour de l'école.
- Des travaux de voirie sur la rue Saint-Vincent et la rue des Edelweiss.
- Un contrat d'entretien annuel des espaces verts et le renforcement du service de balayage des rues.
- Des travaux d'électricité à l'église, la peinture des façades des logements sociaux et de la salle des fêtes.

Les prévisions budgétaires pour 2025 s'élèvent à 659 150 euros en investissement et 869 356 euros en fonctionnement. À noter que les taux d'imposition resteront je l'espère, inchangés cette année, signe de notre volonté de maintenir un équilibre entre effort fiscal et qualité du service public.

Des ajustements budgétaires par décisions modificatives pourront intervenir au cours de l'exercice, notamment pour intégrer :

- La subvention régionale pour l'étude de la centrale hydroélectrique,
- La gestion de la masse salariale liée au départ éventuel de deux agents,
- Et le bonus écologique d'environ 40 000 euros, toujours attendu, pour l'aménagement de la cour de l'école.

Ce budget est donc à la fois un outil de gestion responsable et un levier pour poursuivre les transformations engagées. Il témoigne d'une collectivité en mouvement, attentive à son territoire, à ses habitants, et résolument tournée vers l'avenir.

Je vous invite, comme chaque année, à voter ce budget en conscience, dans l'intérêt de notre commune et de ses habitants.

I. VOTE DES TAUX 2025 : **Délibération n° 2025-04-07**

M. le Maire propose de ne pas augmenter les taux d'imposition, de maintenir ceux de 2024.
Un débat a lieu. Deux visions différentes de la fiscalité apparaissent au sein du Conseil Municipal. Certains estiment qu'une augmentation limitée à 1 ou 2% tous les ans devrait être pratiquée, d'autres préfèrent n'augmenter les taux d'imposition qu'en fonction des besoins si cela est nécessaire pour l'équilibre du budget.

M. le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

	TAUX 2024	BASE EFFECTIVE 2024	BASE PREVISIONNELLES 2025	TAUX 2025	PRODUITS ATTENDUS 2025
TAXE FONCIERE – BATI	35.88 %	654 700	682 100	35.88 %	**244 737 €**
TAXE FONCIERE - NON BATI	53.64 %	10 499	10 600	53.64 %	**5 686 €**
TAXE HABITATION SUR RESIDENCE SECONDAIRES	10.93 %	24 684	18 700	10.93 %	**2 044 €**
			PRODUIT TOTAL ATTENDU		**252 467€**

- Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

Le Conseil municipal, après en avoir largement délibéré,
avec 7 voix pour, 4 contre et 2 abstentions :

- **DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2025 comme suit :**

  - Taxe foncière sur les propriétés bâties : 35.88 %
  - Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 53.64 %
  - Taxe habitation sur les résidences secondaires : 10.93 %

- **CHARGE Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.**

II. AMORTISSEMENT 2025 : Délibération n° 2025-04-08

Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu d'amortir les enfouissements de réseaux réalisés par le TE64 en 2024 sur la rue du Moulin, rue du Gave et l'impasse du Gabizos, ainsi que les travaux d'assainissements réalisés par le SEAPAN pour raccordement du local de l'EPI D'ARGENT au réseau public. Les amortissements à prévoir se décomposent comme suit :

- ✓ La participation versée au SDEPA pour les travaux d'enfouissement des réseaux BTA (Basse Tension) référencés sous le numéro 21EF002 dans les rues précitées et imputés à l'article 204182 pour un montant de 103 894.14 €.
- ✓ La participation versée au SDEPA pour les travaux d'enfouissement des réseaux GCT (Génie Civil Télécom) référencés sous le numéro 22TE123 dans les rues précitées et imputés à l'article 204182 pour un montant de 41 788.23 €.
- ✓ La participation versée au SDEPA pour les travaux d'enfouissement des réseaux EP (Eclairage Publics) référencés sous le numéro 22REP117 dans les rues précitées et imputés à l'article 204182 pour un montant de 31 495.98 €
- ✓ Les travaux d'assainissements réalisés par le SEAPAN pour raccordement du local de l'EPI D'ARGENT au réseau public et imputés à l'article 2041512 pour un montant de 4 281.12

M. le Maire propose une durée d'amortissement de 10 ans pour les travaux d'enfouissement de réseau et de 5 ans pour les travaux d'assainissement. Dans le cadre de la M57, l'amortissement se fait désormais au « prorata temporis », c'est-à-dire à compter de la date de mise en service du bien. Dans le cadre des enfouissements réalisés par le TE64 et en accord avec les services de la DGFIP il a été convenu de retenir la date du 01/07/2025.

Pour les travaux d'assainissement la date retenue sera celle du 01/05/2025 les travaux ayant été réalisés en mars. La facture sera réglée en avril.

Le Conseil Municipal, après en avoir largement délibéré, à l'unanimité :

- ➢ **APPROUVE les durées d'amortissement proposées par M. le Maire**
- ➢ **VALIDE la date de début d'amortissement du 01/07/2025 pour les travaux d'enfouissement des réseaux**
- ➢ **VALIDE la date de début d'amortissement du 01/05/2025 pour les travaux d'assainissement**
- ➢ **PRECISE QUE les crédits seront ouverts sur le BP 2025**

III. FONGILBILITE DES CREDITS 2025 : Délibération n° 2025-04-09

Le Maire rappelle que le Conseil Municipal peut l'autoriser à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel), au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune de ces sections. Ces virements de crédits font alors l'objet d'une décision expresse de l'exécutif qui doit être transmise au contrôle de légalité.

Cette décision doit également être notifiée au comptable et fait l'objet d'une information au Conseil Municipal lors de sa plus proche séance. Afin de faciliter la gestion de la Commune, il propose donc à

l'assemblée de l'autoriser à procéder à de tels virements.

Il rappelle que l'an passé ils l'avaient autorisé à la limite maximale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) au sein de chacune des sections dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section concernée.**

IV. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 : Délibération n° 2025-04-10

Le Maire demande aux membres présents s'ils ont des questions relatives aux informations envoyées lors de la convocation sur le détail du BP 2025. Il expose les modifications minimes apportées depuis.

Il fait une présentation détaillée des ouvertures de crédits proposés pour le budget 2025. Il répond aux questions posées. La balance générale se présente comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	869 356.16	869 356.16
INVESTISSEMENT	659 150.77	659 150.77

Le Conseil Municipal, après en avoir largement délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE le Budget Primitif 2025 tel que présenté.**
- **PRECISE que le budget est voté au chapitre en section de fonctionnement et d'investissement avec une ou plusieurs opérations d'équipement.**

V. QUESTION DIVERSES :

Subventions : Etude Centrale Hydroélectrique.

Le Maire indique que le GAL nous a fait parvenir une notification d'avis d'opportunité en date du 08/01/2025 émise lors de la commission en date du 11/12/2024 pour l'octroi d'une subvention prévisionnelle de 36 000 €

Le Conseil Régional s'est quant à lui positionné en commission du 17/03/2025 pour une aide de 29 054.70 € notifiée le 04/04/2025.

La Communauté des Communes du Pays de Nay, qui devait intervenir à hauteur de 20 000 euros et qui devait revoir son règlement d'intervention pour pouvoir octroyer cette subvention, n'a pas à ce jour délibéré dans ce sens. Le dossier pour être réputé complet doit être présenté avec l'ensemble des co financeurs, l'aide de la CCPN ne pourra donc pas faire partie de ce plan de financement.

- **Intempéries du 7 septembre en Vallée d'Aspe.**

La commune a apporté une aide de 500 euros aux 4 communes sinistrées de la vallée d'Aspe, celles-çi nous ont écrit pour remercier l'ensemble des communes qui ont participé à la collecte proposée par l'Association Des Maires du 64. C'est un total de 264 104 euros qui a été collecté. Les communes de Borce, Cette Eygun, Etsaut et Urdos particulièrement émues par ce geste de solidarité nous ont adressé leurs plus sincères remerciements.

- **Elections Municipales 2026.**

Pour les communes de moins de 1000 habitants dont fait partie Baudreix, le Sénat et le Parlement viennent de voter une nouvelle loi concernant le mode de scrutin pour les élections municipales de 2026. C'est désormais un scrutin de liste à la proportionnelle et à la parité qui s'appliquera, cette loi met fin au panachage appliqué jusqu'alors.

- **Fresque à l'école.**

Le Conseil Municipal des enfants a souhaité réaliser une fresque l'implantation de celle çi fait l'objet d'un débat au sein de l'école, le Conseil est appelé à se positionner et propose de l'implanter sous le préau.

Les délibérations prises au cours de la séance commencent au n°2025-04-07 et se terminent au n° 2025-04-10

Séance levée à 20h30

(Classé par ordre alphabétique)

M. ARTEAGA **Procuration à Mme BICIEN DASSAT**	**M. BAZIR**	**M. BERTRANINE**	**Mme BICIEN DASSAT**
M. BOUQUET	**F. ESCALE**	**F. GONCALVES** **Absent**	**Mme LAMARQUE**
M. LAMAZOU	**M. LEBAS**	**Mme MONREPOS**	**M. NIBERON**

M. PEYRE **Procuration à** **M. BERTRANINE**	**M. SUPERVIELLE** **Procuration à** **Mme MONREPOS**